

Saulnes, le 17 juin 2025

Messieurs les Maires,

Frédéric,

Pour faire suite à votre courrier du 7 février 2025 reçu le 25 avril, je tenais à porter à votre connaissance les informations en notre possession au moment de la rédaction de ce courrier.

Comme indiqué, nous nous sommes engagés dans un projet d'ampleur qui a nécessité une phase d'étude qui s'est avérée plus longue que prévue. Le groupement d'entreprise qui s'est vu confier le marché de conception réalisation a été confronté à des délais de réponse des services municipaux sollicités pour obtenir les autorisations d'occupation du domaine public beaucoup plus longs que prévus. La convention avec Enedis et le SDE54 pour obtenir l'autorisation d'occupation des poteaux a également généré du retard et au moment de la rédaction de ce courrier tout n'est pas encore résolu puisque la dérogation sollicitée auprès d'ENEDIS, il y a maintenant plus de 6 mois dans le cadre du calcul de charge, n'a toujours pas été obtenue. Sur ce sujet, nous avons dû au regard de l'absence de réponse passer outre pour que la construction du réseau puisse démarrer.

Le planning travaux mis à jour nous amène à ce jour à la construction de 85% de l'infrastructure fin 2025 et 100% fin mars 2026. Ce planning sera remis à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour ce qui concerne l'accès au réseau pour les opérateurs de service, la construction d'un réseau FTTH est nécessairement ouvert et accessible à tous les opérateurs internet et cela dans les mêmes conditions contractuelles, à la condition bien évidemment qu'ils en fassent la demande.

Il est tout à fait normal que les termes des conventions signées pour l'occupation du domaine public soient identiques pour toutes les communes du syndicat et nous nous engageons à cela tout comme nous avons validé le fait que le syndicat prendrait en charge, dans le cadre de requalification de l'aménagement de l'espace public souhaité par nos communes, les frais de déplacement des réseaux fibres, charge aux communes comme cela en a toujours été le cas de fournir les nouvelles infrastructures.

Il sera effectivement nécessaire d'ajouter de nouveaux poteaux pour le déploiement du futur réseau et il est bien évidemment prévu de solliciter auprès des communes partenaires les autorisations préalables.

Restant à votre écoute, Veuillez agréer, Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Amicalement,

Le Président,

L. RIGHI



EVICOM2000 - 5, grand rue 54650 Saulnes

📞 03.82.23.19.19 ✉ evicom2000@outlook.fr

TVA intracommunautaire FR 89255402901